



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000039

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : . Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOUD Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU Mamirolle : Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône : Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus : Michel BITTARD Besançon : Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Pierre JACQUET Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze : Josseline SEITZ Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT Saône : Christelle PETITJEAN Thise : Claude BULLY Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevallier, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Conservatoire National de Région : projet d'établissement pour un CNR d'agglomération

Conservatoire National de Région : projet d'établissement pour un CNR d'agglomération

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

I. Contexte

A/ Rappel

Placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, de la Communication et du Spectacle Vivant, le CNR relève cependant pour ce qui est de son fonctionnement de la CAGB (depuis son transfert le 1^{er} janvier 2006, ce fonctionnement relevait auparavant de la Ville de Besançon).

Les missions d'enseignement et de diffusion des Etablissements d'Enseignement Artistique contrôlés par l'Etat sont précisées dans deux textes principaux :

- le Schéma d'Orientation Pédagogique (1992)
- la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé (2001)

Le CNR accueille chaque année environ 1500 élèves venant, pour plus de 90%, de l'agglomération.

Il propose un cursus d'études en 3 cycles ainsi qu'un cycle professionnel initial.

Une équipe d'une centaine d'enseignants y dispense un enseignement de haut niveau tant à l'intention des amateurs que des futurs professionnels.

En collaboration avec l'Education Nationale, un enseignement en horaires aménagés peut s'effectuer de l'école élémentaire au lycée.

Des actions de sensibilisation en milieu scolaire sont également menées actuellement dans les quartiers de Besançon.

B/ Des adaptations nécessaires au cours du premier semestre 2006

Le CNR a été transféré à la CAGB en date du 1^{er} janvier 2006.

Ce premier semestre a été consacré aux adaptations nécessaires au sein d'un CNR, évoluant à compter de cette date, dans un contexte renouvelé : un territoire d'intervention élargi, l'intégration de l'établissement à une nouvelle collectivité, une collaboration des responsables administratifs et pédagogiques avec de nouveaux élus politiques, etc.

Les adaptations ont aussi été nécessaires au niveau de l'administration CAGB, afin de prendre en compte cette nouvelle composante que représente l'établissement CNR à la fois dans ses missions et dans son fonctionnement quotidien et annuel (calé sur l'année scolaire).

C/ Conforter l'existant et gérer les années de transition

Parallèlement, au cours du premier semestre 2006, le directeur du CNR, à partir d'un bilan de l'action du CNR bisontin, a complété son projet d'établissement 2002-2007 afin d'y intégrer une dernière étape couvrant les quelques années à venir, à savoir les années scolaires 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, et 2009-2010. Ce projet a été travaillé en Conseil Pédagogique du CNR et présenté au Conseil Intérieur.

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Ces quelques années à venir, seront bien sûr fortement marquées par la nouvelle dimension d'agglomération mais elles constitueront cependant une période encore « charnière », avant celle de l'intégration dans de nouveaux locaux à l'horizon 2010.

Si un nouveau projet d'établissement (2010 et au delà) sera à formaliser pour symboliquement marquer cette nouvelle étape, celui-ci viendra logiquement s'inscrire dans la continuité de ces premières années de fonctionnement à l'échelle communautaire. Il permettra d'intégrer également les nouvelles possibilités de développement (rayonnement, partenariats) apportées par la future construction, de par ses caractéristiques (localisation, desserte, contexte, composantes....).

II. Prolongement et adaptation du projet d'établissement 2002-2007 jusqu'en 2010 : une dernière étape de transition pour poser les bases du futur CNR

A/ Les grandes orientations du projet d'établissement

La philosophie du projet d'établissement 2002-2007 se déclinait à travers les points suivants :

- Démocratisation de l'enseignement musical
- Relation avec les structures amateurs
- Ouverture sur l'extérieur (un Conservatoire pour tous les publics)
- Relation avec l'Education Nationale
- Spécificité du rôle du C.N.R. (cycle spécialisé, département musique ancienne, pratique collective)
- Triple composante : musique, danse, art dramatique

Ces grandes orientations demeurent au coeur du projet du CNR, décliné ci-après en axes d'actions visant à répondre au contexte évolutif de l'enseignement musical (tant sur le plan local que sur le plan régional, national et au delà), et à prendre en compte également l'évolution des attentes du public.

B/ Les axes d'actions à poursuivre ou développer

↳ Conforter, restructurer et développer les missions d'enseignement du CNR

Musique, danse, art dramatique

La triple composante du CNR (musique, danse, art dramatique) rappelée par l'Etat, connaît actuellement des faiblesses.

En effet l'enseignement de la danse et dans une moindre mesure celui d'art dramatique, nécessite d'être rapidement renforcé pour que le CNR joue pleinement son rôle d'enseignement dans les 3 disciplines.

En matière de formation musicale et instrumentale, certaines disciplines doivent être davantage structurées et encadrées également à court terme (orgue, accompagnement piano, guitares, musique ancienne, harpes...).

La formation pré-professionnelle

Avec la complémentarité qui va se mettre en place au sein du réseau d'enseignement musical de l'agglomération sur l'éveil musical et le premier cycle, le CNR devrait pouvoir recentrer son action sur le 2ème et le 3ème cycle.

Dans ce cadre, la redéfinition du cycle de perfectionnement (3ème cycle) s'impose pour répondre aux évolutions actuelles. En effet, les métiers de la musique ont évolué ces dernières années aussi bien dans le domaine de l'enseignement (concours FFT) que dans celui des musiciens professionnels (ouverture sur des formations européennes).

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Il s'agit de privilégier les mises en situation des élèves à travers des concerts, des récitals, et d'adapter la préparation aux métiers d'orchestre ou aux métiers de l'enseignement en s'appuyant sur le développement de partenariats locaux (Orchestre de FC, Opéra Théâtre, associations d'enseignement musical...).

Cette réflexion doit être menée en concertation avec la Région de Franche-Comté, qui entame actuellement la définition de sa nouvelle compétence en la matière (loi « libertés et responsabilités » d'août 2004).

La voix, la direction de chœur

La création d'un département voix proposant un cursus commun chant, chant choral et direction de chœur s'impose comme un axe d'action indispensable pour répondre aux nouvelles attentes du public.

Pratiques amateurs et accompagnement de la vie associative

Afin de répondre aux attentes actuelles du public, il semble indispensable de développer la formation amateur en proposant des ateliers de pratique amateur et de poursuivre l'accompagnement de la vie associative.

↳ **Développer progressivement un rayonnement et une action de dimension d'agglomération**

Actions culturelles et centre de ressources

Afin de rayonner sur l'agglomération, et dans la perspective de ces nouveaux locaux à l'horizon 2010, le CNR se doit de développer sa démarche d'action culturelle en direction et avec les acteurs du territoire (associations d'enseignement musical, harmonies).

Son rôle en tant que centre de ressources (information, documentation...) doit également être précisé.

La sensibilisation en milieu scolaire

Avec la volonté de contribuer à la démocratisation culturelle, la sensibilisation en milieu scolaire est une action forte du CNR.

Cette intervention nécessite à présent d'être mise en perspective au regard du nouveau territoire d'intervention, et des acteurs présents sur ce territoire (association d'enseignement musical tout particulièrement).

Dans un premier temps il semble indispensable de dresser un bilan de l'intervention du CNR dans ce domaine, et de préciser les objectifs et les modalités d'une action à l'échelle de l'agglomération, tout en prenant en compte les partenariats avec les associations d'enseignement musical présentes sur le territoire (quelle intervention de chacun, quelles répartitions des missions ?).

Classes à Horaires Aménagés à l'échelle d'agglomération

Les Classes à Horaires Aménagés représentent aussi un axe d'intervention essentiel du CNR. Elles sont actuellement concentrées sur Besançon (écoles, collège et lycée).

Là aussi un bilan et une réflexion sur l'évolution de cet enseignement dans un contexte d'agglomération doivent être engagés afin de repositionner cette intervention. Quelles disciplines enseigner dans ce cadre spécifique : musique, danse, voix ? Quelle évolution de la carte scolaire en fonction de l'implantation du futur CNR ? etc.

Ce travail viendra alimenter le projet du futur CNR.

↳ Formaliser, construire, anticiper de nouveaux partenariats

S'ouvrir sur l'extérieur, suppose que le CNR construise de nouveaux partenariats, et notamment prioritairement en s'attachant à :

- formaliser le partenariat avec le Centre Dramatique National (Nouveau Théâtre) autour de l'enseignement de l'art dramatique,
- développer à travers la participation aux actions du réseau de l'agglomération des partenariats, mais également développer des liens sur le plan départemental et régional,
- anticiper le futur partenariat à mettre en place autour des musiques actuelles avec la future SMAC (Salle des Musiques Actuelles et Contemporaines) projetée aux Prés de Vaux et le Bastion basé au port fluvial et autour de l'art contemporain avec le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), partenariats facilités par l'implantation envisagée du CNR au port fluvial.

Ces axes de travail identifiés seront prochainement déclinés en programme d'actions pluri-annuel et en fiche-action détaillée (descriptif, coût, moyens, calendrier) afin de permettre de prioriser les actions dans le temps.

III. Les bases du futur CNR

Le projet d'établissement 2002-2007 amendé pour les quelques années à venir pose également d'ores et déjà les principales grandes orientations pour le futur CNR.

Les phases 1 et 2 de l'étude de programmation du futur bâtiment conduite par le cabinet ARP ont déjà permis de prendre en compte et de traduire concrètement les orientations du projet d'établissement 2002-2007 d'un point de vue architectural.

La phase 3 de cette étude qui est en cours de lancement va permettre de réinterroger ou compléter le programme au regard des apports complémentaires, et de le valider, au regard notamment de l'implantation du bâtiment.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les principes des grandes orientations et axes d'action du projet d'établissement 2002-2007, prolongé et amendé en vue des années 2006-2010 et posant les bases du futur CNR.

Il s'agit à ce stade de principes d'orientations et leur mise en œuvre dépendra des moyens budgétaires alloués.

Une démarche ultérieure conduira à évaluer les enjeux budgétaires de chaque projet permettant ensuite de fixer, dans le cadre d'un contrat d'évolution établi avec les autorités de tutelle, les priorités retenues et leur calendrier de mise en œuvre.

Le programme d'action pluri-annuel détaillé sera présenté lors d'un prochain bureau afin de le soumettre également à la validation, en fonction des évaluations et possibilités budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
7 JUIL. 2006

Pour extrait conforme,
Le Président

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon